

T.A. 2026

Taxe d'Apprentissage

Montpellier, le 17 mars 2026

Objet : Sollicitation pour l'attribution du solde de la taxe d'apprentissage 2026



Madame, Monsieur,

La Faculté des Sciences de Montpellier accueille chaque année près de 8 400 étudiantes et étudiants, et leur propose une offre de formation scientifique d'excellence, adossée à une recherche de tout premier plan.

Nos cursus professionnalisants – licences, licences professionnelles, masters, accessibles en alternance – couvrent l'ensemble des disciplines scientifiques. Plus de 630 intervenants issus du monde professionnel enrichissent nos enseignements, et chaque année, plus de 2 500 stages en entreprise sont réalisés par nos étudiants. Ces chiffres témoignent d'une collaboration solide et active avec le monde de l'entreprise.

Votre soutien, à travers le versement du solde de la Taxe d'Apprentissage, est un levier essentiel pour :

- **Moderniser** l'équipement de nos laboratoires et plateformes pédagogiques ;
- **Adapter** nos formations à l'évolution des métiers scientifiques et aux besoins des entreprises ;
- **Favoriser** l'insertion professionnelle de nos diplômés en renforçant les liens entre l'université et le monde socio-économique.

En choisissant de soutenir la Faculté des Sciences, vous devenez un acteur indispensable à la réussite de nos étudiants.

Je serais heureux d'échanger avec vous sur les opportunités de collaboration ou de partenariat que nous pourrions développer ensemble.

En vous remerciant chaleureusement pour votre confiance et votre contribution, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Professeur Jean-Michel MARIN
Doyen de la Faculté des Sciences

Votre soutien est plus qu'un engagement, c'est un investissement pour l'avenir

Contact

fds.ta@umontpellier.fr
Téléphone : 04 67 14 90 50



Vous pouvez également intégrer **RESUM** :
le Réseau des professionnels de l'UM.

<https://resum.umontpellier.fr>



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



FACULTÉ DES SCIENCES
DE MONTPELLIER

CETTE ANNÉE LA T.A. NOUS A PERMIS DE :

- Financer des équipements permettant aux étudiants de pouvoir disposer d'appareillages de pointe.
- Moderniser les salles de TP et le parc informatique.
- Effectuer des sorties terrain.
- Effectuer des visites en entreprises.

8490
Étudiants



36
Diplômes
habilités à
recevoir la TA

630
Enseignants



2180
Diplômés

430
Apprentis



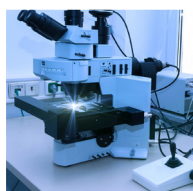
2510
Stages
effectués

81
Parcours
ouverts à
l'apprentissage

600
Intervenants
extérieurs



140
Agents
Administratifs
et Techniques



TRANSFORMER UN IMPÔT EN UN INVESTISSEMENT POUR LA FORMATION DE NOS ÉTUDIANTS

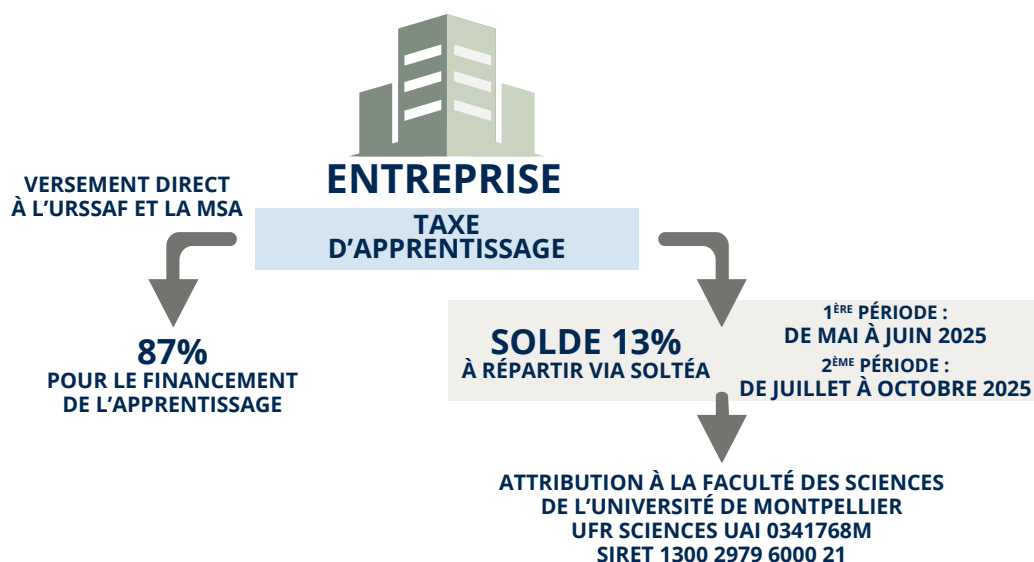
La Faculté des Sciences, c'est 10 Départements d'enseignement

Un grand choix de disciplines couvrant les sciences fondamentales et appliquées en Biologie Écologie ; Biologie - Mécanismes du Vivant ; Chimie ; Électronique - Électrotechnique - Automatique ; Informatique ; Mathématiques ; Mécanique ; Terre - Eau - Environnement ; Physique et l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Sciences.



NOUVELLES MODALITÉS DE COLLECTE ET DE RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE.

Depuis 2023, les entreprises doivent verser directement le solde de la T.A. (13%) à l'établissement de leur choix via la plateforme SoltéA gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).



COMMENT ATTRIBUER VOTRE T.A. À LA FACULTÉ DES SCIENCES ?

- En vous **connectant** sur *Net Entreprises* pour créer et/ou accéder à votre compte.
- En **sélectionnant** "SOLTéA Employeurs" pour gérer votre habilitation.
- Puis en **activant** votre habilitation sur *Net Entreprises*, vous serez redirigé directement vers la plateforme *SOLTéA*.
- En vous **identifiant** et en indiquant dans le moteur de recherche notre établissement UAI : **0341768 M**
- En **cochant** "Composante" (UFR Sciences) ou ses "Formations" (le détail des formations est précisé dans le formulaire "Promesse de versement").
- En **validant** votre choix et en nous informant de votre attribution soit par mail à : fds.ta@umontpellier.fr soit en complétant notre formulaire "Promesse de versement" ci-joint.
- En **précisant**, dans ce même formulaire, si vous souhaitez soutenir un/ou plusieurs parcours des mentions, détaillés dans la liste.

*La répartition se déroule :
de fin mai à fin juin 2026 et de juillet à octobre 2026.*